

PROGRAMME DE FORMATION

Santé sécurité et conditions de travail / CSE*

Moins de 300 salariés (de 3 à 5 jours)

OBJECTIFS

- ☐ Identifier les enjeux et les acteurs de la santé et sécurité au travail
- ☐ Maîtriser le rôle et le fonctionnement du CSE en matière de SSCT
- ☐ Repérer les risques professionnels au sein de son établissement
- ☐ Comprendre les RPS
- ☐ Accident de travail et maladie professionnelle
- ☐ Promouvoir la prévention des risques et améliorer les conditions de travail

PROGRAMME

☐ 1 - Identifier les enjeux et les acteurs de la santé et la sécurité au travail

- Anticiper les impacts de la santé et sécurité au travail.
- Connaître les responsabilités de l'employeur en matière de prévention.
- Analyser les neuf principes de prévention.
- Solliciter les acteurs internes et externes à l'entreprise.
- Evaluer l'opportunité de créer une CSSCT.

 *Travaux pratiques : Quiz sur la transformation des instances représentatives du personnel et les acteurs de la SSCT*

☐ 2 - Maîtriser le rôle et le fonctionnement du CSE en matière de SSCT

- Cerner le rôle et les attributions du CSE en matière de prévention des risques professionnels.
- Organiser les réunions du CSE portant sur la SSCT.

☐ 4 – Comprendre les risques psychosociaux

- Recenser les facteurs de RPS.
- Distinguer les niveaux de prévention : primaire, secondaire et tertiaire.
- Appliquer le cadre réglementaire de la prévention des RPS.
- Repérer les Risques Psychosociaux.
- Comprendre les mécanismes du stress au travail et ses conséquences sur la santé.
- Agir en cas de situation de harcèlement.

 *Repérer les causes, les effets et les mesures de prévention à partir d'une vidéo.*

☐ 5 – Accident de travail et maladie professionnelle

- Définition de l'accident de travail et celui de trajet.
- Reconnaissance de la maladie professionnelle.
Suivre les indicateurs de la santé et sécurité au travail.

 *Elaboration d'un arbre des causes.*

OMNI HUM

51 route de la corniche
29200 Brest

Tel : 06.37.51.99.58

Mail : contact@omnihum.org

SELARL au capital de 1000€

RCS Brest 831 047 477

N° TVA intracommunautaire : FR 40 831047477

Enregistré sous le numéro 53290931129. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état

- Appliquer les modalités d'utilisation des heures de délégation, déplacement, circulation et affichage.
- Recourir à la formation et la protection des représentants du personnel. Délit d'entrave.
- Faire appel à une expertise en qualité du travail et de l'emploi.

 Quiz sur le rôle et le fonctionnement du CSE en termes de SSCT. Débat et dialogue sur la liste des documents à fournir par l'employeur au CSE.

 3 – Repérer les risques professionnels au sein de son établissement

- Distinguer dangers, dommages et risques professionnels.
- Évaluer les risques, les identifier et les hiérarchiser.
- Proposer des mesures de prévention.

 Quiz distinguer faits et opinions. Analyse d'une situation de travail sur la base d'une vidéo puis d'une situation de travail réelle des participants.

 6 – Promouvoir la prévention des risques et améliorer les conditions de travail

- Réaliser des inspections et des enquêtes.
- Analyser les postes de travail en tenant compte du travail réel.
- S'appuyer sur le document unique et le plan annuel de prévention.
- Intervenir en cas de danger grave et imminent.
- Analyser les documents de prévention.
- Proposer des mesures.

 Suite à l'élaboration de l'arbre des causes à partir d'une vidéo, travail pour recenser les mesures de prévention. (plan d'actions)

OMNI HUM

51 route de la corniche
29200 Brest

Tel : 06.37.51.99.58

Mail : contact@omnihum.org

SELARL au capital de 1000€

RCS Brest 831 047 477

N° TVA intracommunautaire : FR 40 831047477

Enregistré sous le numéro 53290931129. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état

PRÉ-REQUIS | Conditions de réussite

- ☐ Membre CSSCT, CSE, service RH, personne désignée référent
- ☐ S'impliquer lors de la formation
- ☐ Être en mesure de mettre en pratique les techniques présentées lors de la formation

INTERVENANT |

- ☐ Conseil spécialisé en droit social
- Formatrice / formateur expérimenté(e) en droit du travail, dialogue social

MODALITES D'EVALUATION |

- ☐ Evaluation par le formateur : mise en situation et reformulation (remise d'une attestation de formation individualisée)
- ☐ Évaluation par le stagiaire : questionnaire d'évaluation
- ☐ Evaluation par le dirigeant : entretien post-formation

MODALITES | *

- ☐ Durée : 21 heures sur 3 jours
- ☐ 1 à 8 personnes maximum
- ☐ Modalités pédagogiques : exposé, échanges d'expériences, mise en situation et corriger
- ☐ Rôle du formateur : apport théorique et évaluations des acquis
- ☐ Matériel utilisé : diaporama, documents techniques
- ☐ Documents remis aux participants : contenu du cours et documents techniques
- ☐ Participation à des mises en situations et échanges
- ☐ Délai de réalisation : dans les 2 mois qui suivent la signature de la convention

* CONTENU | Le contenu et l'organisation de la formation seront adaptés à la demande et aux spécificités du client.

OMNI HUM

51 route de la corniche
29200 Brest

Tel : 06.37.51.99.58

Mail : contact@omnihum.org

SELARL au capital de 1000€

RCS Brest 831 047 477

N° TVA intracommunautaire : FR 40 831047477

Enregistré sous le numéro 53290931129. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état

